



Circulaire 7047

du 18/03/2019

Invitation à une journée d'information au phénomène de harcèlement et de cyberharcèlement destinée aux chefs d'établissements – les 29 et 30 avril au Cabinet de la Ministre de l'Éducation

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 11/03/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 22/04/2019

Information succincte	Journée d'information au phénomène d'harcèlement et de cyberharcèlement
-----------------------	---

Mots-clés

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Secondaire ordinaire Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Centres techniques
Libre confessionnel	Secondaire spécialisé
Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Promotion sociale secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLe Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWBLes organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Simon Dethier	Cabinet de la Ministre de l'Éducation	simon.dethier@gov.cfwb.be

Madame, Monsieur,

Le développement d'internet et des outils numériques a facilité les opportunités d'anonymat et par elles l'émergence du cyber harcèlement. Nous savons qu'il a de réelles conséquences importantes en termes de santé mentale et de parcours scolaire sur les élèves.

Outre, l'anonymat, le cyber harcèlement se distingue par son caractère potentiellement permanent. En effet, il est toujours possible, indépendamment du lieu ou du moment. Cette problématique déborde donc du cadre scolaire, amenant de nouveaux défis pour les écoles, les équipes éducatives, les autorités et les familles.

Par ailleurs, certaines application pour Smartphone sont détournées de leur objectif initial et favorise le harcèlement comme WhatsApp ou Sarahah. Les enfants évoluent aujourd'hui dans des environnements occupés par une multitude d'écrans et de technologies numériques.

Nous vous proposons une information afin de :

- définir le phénomène d'harcèlement et de cyber harcèlement ;
- informer sur les bonnes pratiques numériques ;
- rappeler les rôles de chacun dans la problématique du cyber harcèlement (Police, Ecole, Equipe mobile, Parents...);
- rappeler les actions à mener lorsqu'un cas se présente et d'exposer les ressources disponibles pour faire face à une situation d'harcèlement et de cyber harcèlement.

Il s'agira donc d'une information pratique sur la gestion des cas d'harcèlement et de cyber harcèlement qui sera réalisée en collaboration avec l'UCL, les Equipes mobiles, et la Police Fédéral (Federal Computer Crime Unit).

Les places étant limitées, une seule personne par établissement scolaire (le chef d'établissement ou son représentant) est invitée à assister à la séance d'information. En cas de dépassement du nombre d'inscriptions possible, les établissements n'ayant pas encore participé auront priorité.

Le programme de la journée est le suivant :

8H45	Accueil
9H	Information : - Le harcèlement et le cyberharcèlement (UCL)
10H15-10H30	Pause
10H30	Suite de l'information: - Les bonnes pratiques numériques et les risques d'utilisation des données pour le cyber harcèlement : Olivier Bogear : Federal Computer Crime Unit.
12H – 13H	Repas – lunch offert
13H	Suite de l'information : - Le rôle et l'action de la Police lorsqu'un cas de cyber harcèlement se présente : Jean-Marc Delrot de la Zone de Police Boraine. - Les ressources disponibles et les actions à mener. Service de médiation et les équipes mobiles : Burno Sedran des Equipes mobiles.
16H30	Fin

Pour vous inscrire, veuillez communiquer, par courriel, auprès de mon collaborateur simon.dethier@gov.cfwb.be, **au plus tard pour le 22 avril**, votre nom et prénom (ou ceux de votre représentant.e) l'adresse complète de votre établissement scolaire, son numéro FASE et préciser la date choisie.

Par ailleurs concernant la prévention, je vous rappelle qu'un appel à projets sera lancé le afin de soutenir et valoriser des initiatives proposées par les établissements scolaires.

Dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de (cyber)harcèlement entre élèves, trois axes de travail, non cumulatifs, seront proposés afin de mettre en place des dispositifs concrets de prévention et de prise en charge de la problématique.

- Le premier axe offrira la possibilité d'organiser la formation des élèves de primaire et de secondaire à la médiation par les pairs avec un soutien financier de maximum 3.000 €.
- Le second visera à soutenir, pour les établissements primaires et secondaires, la mise en œuvre d'une activité de sensibilisation ou de prévention avec un soutien financier de maximum 1.500 €.
- Le troisième concernera le soutien à la mobilisation des élèves de l'enseignement secondaire avec un soutien financier de maximum 1.000 €.

Je vous remercie pour votre attention.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS